



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

SOLIHA PAYS DE LA LOIRE

Association

Siège social : 312 avenue René Gasnier
49100 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SOLIHA PAYS DE LA LOIRE

Association

Siège social : 312 avenue René Gasnier
49100 ANGERS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association SOLIHA PAYS DE LA LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIHA PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

✓ Certifié par  yousign

Christine BLANLOEIL

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	43 381	43 381		
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	367 876	367 876		5 832
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	102 358	97 541	4 817	24 086
	Autres immobilisations incorporelles	200 091		200 091	200 091
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	35 829		35 829	35 829
	Constructions	5 768 749	2 565 664	3 203 085	3 409 871
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	560	560		
	Autres immobilisations corporelles	3 622 005	1 286 614	2 335 390	2 465 388
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	38 314		38 314	37 621
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	6 711		6 711	6 711
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	74 498		74 498	77 860
Total II		10 216 992	4 318 255	5 898 737	6 263 290
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 360
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 321 293	40 856	1 280 437	1 456 289
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	74 545	2 727	71 818	38 084
	Charges constatées d'avance	94 152		94 152	113 631
	Valeurs mobilières de placement				
ACTIF CIRCULANT	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 710 453		1 710 453	2 235 086
Total III		3 200 442	43 583	3 156 859	3 844 450
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		13 460 815	4 405 219	9 055 596	10 107 740

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	50 000	50 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	168 778	168 778
	Réserves pour projet de l'entité	515 245	515 245
	Autres		
	Report à nouveau	(1 486 441)	(1 364 708)
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(686 854)	(121 733)
	Situation nette (sous-total)	(1 439 271)	(752 417)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 087 523	3 265 386
	Provisions réglementées		
	Total I	1 648 252	2 512 969
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques	111 421	4 500
	Provisions pour charges	46 200	97 491
	Total IV	157 621	101 991
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	4 123 470	4 466 306
	Emprunts et dettes financières divers	47 980	38 749
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 799	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 860	508 066
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 696 882	1 229 343
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	693 024	788 431
	Produits constatés d'avance	347 709	461 886
	Total V	7 249 723	7 492 780
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	9 055 596	10 107 740

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	170	100
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 768 043	6 953 923
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	321 863	134 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	7 950	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	71 132	366 580
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		31 402
	Autres produits	26 653	185 586
Total des produits d'exploitation		7 195 811	7 671 592
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 215 117	2 158 463
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	456 701	418 195
	Salaires	3 310 127	3 338 314
	Cotisations sociales	1 331 957	1 330 051
	Dotation aux amortissements et dépréciations	369 194	392 588
	Dotation aux provisions	65 382	30 800
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	399	
	Autres charges	39 188	6 026
Total des charges d'exploitation		7 788 064	7 674 438
RESULTAT D'EXPLOITATION		(592 253)	(2 846)

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(592 253)	(2 846)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		3 136	9 777
	Reprises sur dépréciations et provisions			7 950
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			3 136	17 727
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		97 737	133 692
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			97 737	133 692
RESULTAT FINANCIER			(94 601)	(115 965)
RESULTAT COURANT avant impôts			(686 854)	(118 811)
	Produits exceptionnels			19 944
	Charges exceptionnelles			22 866
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(2 922)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			7 198 947	7 709 263
TOTAL DES CHARGES			7 885 801	7 830 996
EXCEDENT ou DEFICIT			(686 854)	(121 733)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice social clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **9 055 596 €**.

Le résultat net comptable est de **-686 854 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Présentation de l'association

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est le premier mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. Les activités de l'associations sont reconnues service sociale d'intérêt général. SOLIHA est présent aux côtés de ceux qui veulent améliorer les conditions d'habitat des populations défavorisées, fragiles et vulnérables et revitaliser les bourgs et quartiers dégradés.

L'association SOLIHA Pays de la Loire, s'inscrit dans le réseau SOLIHA national avec des actions tant pour le grand public que pour les collectivités locales.

Les métiers pour le grand public et les collectivités locales

- La réhabilitation accompagnée ;
- l'accompagnement des personnes ;
- la gestion locative sociale ;
- la production d'habitat d'insertion ;
- Et plus spécifiques pour les collectivités locales, la conduite de projets de territoire.

Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 entrés en vigueur le 1er janvier 2025 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été versés sur l'exercice en distinguant :

- La nature du concours ou de la subvention : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- Les différentes catégories d'autorités administratives : Union Européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'Allocations Familiales, autres...

Financeurs	Subventions d'exploitation	Concours publics
Conseil Départemental 44	120 000,00 €	
Conseil Départemental 85	6 000,00 €	
Fédération SOLIHA	18 000,00 €	

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Engagements retraite

Le montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice s'élève à 332 881€

Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision pour charges.

La méthode retenue pour l'exercice est conforme aux recommandations de l'ordre des Experts-Comptables et du Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- L'âge de départ à la retraite prévu est fixé à 62 ans, sauf dérogation individuelle ;
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié ;
- Le taux de charges sociales est de 40% ;
- La méthode de calcul appliquée est celle de l'ANC 2021 ;

Règles et Méthodes Comptables

- Le taux d'actualisation est fixé à 3,40% ;
- La table de mortalité retenue est la table réglementaire INSEE 2022-2024 ;
- La convention collective retenue est celle de l'habitat et personnels PACT et ARIM.

A titre informatif, la gestion des indemnités de fin de carrière est partiellement externalisé auprès de Quatrem.

Au 31/12/2025, les fonds disponibles sont de 29 725€.

Production immobilisée

Compte tenu de son objet social et au titre des opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'elle réalise, l'association SOLIHA PAYS DE LA LOIRE peut être amenée, dès lors qu'elle réalise ce type d'opération sur son propre patrimoine immobilier, à activer les coûts engagés par elle-même sur les opérations, par l'enregistrement d'une production immobilisée.

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association sont en totalité assujetties aux impôts commerciaux.

- les prestations liées à l'habitat social sont exonérées de TVA.
- les prestations de nature commerciale sont assujetties à la TVA.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n° 2006-486 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 209 073 €

Règles et Méthodes Comptables

Effectif moyen

Catégories de salariés	31/12/2024	31/12/2025
Cadres et assimilés	33	34
Employés et contrats aidés	53	51
TOTAL	86	85

Faits significatifs de l'exercice

Par jugement du Tribunal Judiciaire d'Angers en date du 15 janvier 2026, l'association SOLIHA PAYS DE LA LOIRE a été placée en redressement judiciaire.

Cette procédure résulte des difficultés financières rencontrées au cours des derniers exercices.

Après un redressement des comptes amorcé en 2024, le chiffre d'affaires réalisé en 2025 sur l'activité de l'accompagnement à la rénovation énergétique (MaPrimeRenov) n'a pas été à la hauteur des prévisions du fait du changement de position de l'Etat concernant ce dispositif. De ce fait, le chiffre d'affaires réalisé sur la "Réhabilitation Accompagnée" est en baisse de 9% par rapport à 2024.

De plus, le chiffre d'affaires lié à l'activité de l'Agence Immobilière Sociale a également été moins dynamique que prévu dans un contexte général d'une baisse de financement des collectivités.

Dans le même temps, l'association a fait face à des charges non prévues : des licenciements pour inaptitude, des honoraires liés à la renégociation des dettes, de la sous-traitance.

La situation de trésorerie qui était déjà tendue s'est fortement dégradée.

Des reports de règlements ont été négociés avec certains créanciers, néanmoins cela n'a pas été suffisant pour faire face aux échéances attendues sur 2026.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration, en date du 9 décembre 2025, a déclaré l'état de cessation des paiements et demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Règles et Méthodes Comptables

Cette procédure a permis de geler les dettes à la date d'ouverture et de soulager la trésorerie de l'association.

Les prévisions réalisées par la Direction et le Conseil d'Administration quant à la capacité de l'association à poursuivre son exploitation reposent notamment sur les points suivants :

- Un ajustement des frais de structure dont le détail a été présenté au Conseil d'Administration le 6 février 2026
- Un arrêt des activités les moins rentables
- Un développement vers des activités moins dépendantes des politiques publiques.

Compte-tenu des éléments et hypothèses ci-dessus, le Conseil d'Administration a arrêté le 17 avril 2026 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 selon le principe de continuité d'exploitation.

Changement de méthode

L'application du Règlement ANC n°2023-03 en lien avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

1. Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable ;
2. La technique des transferts de charges n'est plus utilisée ;
3. Bilan et compte de résultat 2025, mais aussi 2024, doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement.

Les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 rendues nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024 sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, présentés sur plusieurs lignes en 2024, sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » ;
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :
 - o Dans la colonne 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 113 631€.

Règles et Méthodes Comptables

- Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions » ; leur montant est de 313 294 en 2024.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	411 257					411 257
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	302 450					302 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	713 706					713 706
CORPORELLES	Terrains	35 829					35 829
	Constructions sur sol propre	1 286 124					1 286 124
	sur sol d'autrui	4 308 959					4 308 959
	instal. agencet aménagement	173 666					173 666
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 241				681	560
	Instal., agencement, aménagement divers	3 278 013					3 278 013
	Matériel de transport	131 746				19 793	111 953
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	238 836		50 082		56 880	232 038
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 454 416		50 082		77 354	9 427 143
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	37 621		693			38 314
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	6 711					6 711
	Prêts et autres immobilisations financières	77 860		2 644		6 005	74 498
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	122 192		3 337		6 005	119 524
TOTAL		10 290 314		53 418		83 359	10 260 373

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			405 425	5 832		411 257
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			78 272	19 269		97 541
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			483 697	25 101		508 798
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 018 398	45 872		1 064 270
	sur sol d'autrui			1 340 480	160 914		1 501 395
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 241		681	560
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			896 283	107 731		1 004 014
	Matériel de transport			115 612	6 922	19 793	102 741
	Matériel de bureau, mobilier			171 313	19 762	11 215	179 860
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3 543 327	341 201	31 689	3 852 839
TOTAL				4 027 024	366 302	31 689	4 361 636

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		3 034		3 034
	Pour garanties données aux clients	4 500		4 500	
	Pour amendes et pénalités		108 387		108 387
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	43 451		5 251	38 200
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	54 039		46 039	8 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 991	111 421	55 791	157 621
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	59 256		18 400	40 856
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	39 131		36 404	2 727
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	98 386		54 804	43 583
TOTAL GENERAL		200 377	111 421	110 595	201 204
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			71 959	71 132	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	74 498	2 403	72 095
	Clients, usagers douteux ou litigieux	43 298	43 298	
	Autres créances clients, usagers	1 277 995	1 277 995	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	14 257	14 257	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 576	9 576	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 196	18 196	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 806	2 806	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	29 709	29 709	
	Charges constatées d'avance	94 152	94 152	
TOTAL DES CREANCES		1 564 487	1 492 392	72 095
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 123 470	611 896	1 414 968	2 096 605
	Emprunts et dettes financières divers	35 891	35 891		
	Fournisseurs et comptes rattachés	306 860	306 860		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	441 908	441 908		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	494 243	494 243		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	225 960	225 960		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	534 771	534 771		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	12 088	12 088		
	Autres dettes	693 024	693 024		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	347 709	347 709		
TOTAL DES DETTES		7 215 924	3 704 350	1 414 968	2 096 605
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		778 568			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Cautions collectivités territoriales et municipalités			1 811 823
			1 811 823
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Intérêts sur emprunt à payer (horizon 31/12/2030)		306 697	
		306 697	
Total des engagements financiers (1)		306 697	1 811 823
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	50 000				50 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	168 778				168 778
Réserves pour projet de l'entité	515 245				515 245
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 364 708)	(121 733)			(1 486 441)
Excédent ou déficit de l'exercice	(121 733)	121 733		686 854	(686 854)
Situation nette	(752 417)			686 854	(1 439 271)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 265 386			177 863	3 087 523
Provisions réglementées					
TOTAL	2 512 969			864 717	1 648 252